

Délibération 2021-02

Point de l'ordre du jour : III 3.1

Objet : Compte financier 2020

Vu le code des juridictions financières ;

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 841-5 ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vu la Circulaire n°2019-029 relative à la Contribution à la vie étudiante et de campus ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay ;

Vote n°1 :

Le conseil d'administration approuve le tableau n°1 des emplois 2020 tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier jointe à la présente délibération :

Emplois agrégés des ETPT 1410 dont

- ETPT sous plafond État : 1298
- ETPT hors SCSP : 112

Nombres de votants :	26
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	1

Vote n°2 :

Le conseil d'administration approuve le compte financier 2020 détaillé dans les tableaux ci-dessous :

▪ Tableau n°2 relatif au solde budgétaire agrégé tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier jointe à la présente délibération :

- Recettes encaissée : 100 309 108,29 € dont
- recettes globalisées : 92 685 027,49 €
- recettes fléchées : 7 624 080,80 €

-
- Autorisations d'engagement : 105 708 823,47 € dont
 - personnel : 70 158 315,17 €
 - fonctionnement : 19 150 448,64 €
 - investissement : 16 400 059,66 €

- Crédits de paiement : 116 653 986,22 € dont
 - personnel : 70 158 315,17 €
 - fonctionnement : 25 431 355,86 €
 - investissement : 21 064 315,19 €

Ce qui conduit à dégager :

- Solde budgétaire : 16 344 877,93 €

Le budget principal :

- Autorisations d'engagement : 94 863 531,43 € dont :
 - Personnel : 70 158 315,17 €
 - Fonctionnement : 18 970 273,21 €
 - Investissement : 5 734 943,05 €

- Crédits de paiement : 100 708 043,06 € dont :
 - Personnel : 70 158 315,17 €
 - Fonctionnement : 25 247 258,18 €
 - Investissement : 5 302 469,71 €

Le budget Saclay :

- Autorisations d'engagement : 10 845 292,04 € dont :
 - Personnel : 0 €
 - Fonctionnement : 180 175,43 €
 - Investissement : 10 665 116,61 €

- Crédits de paiement : 15 945 943,16 € dont :
 - Personnel : 0 €
 - Fonctionnement : 184 097,68 €
 - Investissement : 15 761 845,48 €

- Tableau n°4 relatif à l'équilibre financier budgétaire agrégé tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier jointe à la présente délibération :

- Variation de trésorerie agrégé : + 1 019 532,47 € dont
 - abondement de la trésorerie établissement : + 9 341 394,83 €
 - abondement de la trésorerie Saclay : - 8 321 862,36 €
-

■ Tableau n°6 relatif à la situation patrimoniale agrégée tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier jointe à la présente délibération :

- Déficit du compte de résultat agrégé : 10 397 516,83 € dont
- Insuffisance d'autofinancement : 9 404 972,12 €
- Prélèvement sur fonds de roulement : 12 862 570,79 €

Nombres de votants : **26**

Pour : **25**

Contre : **0**

Abstentions : **1**

Vote n°3 :

Sachant que, le résultat agrégé de – 10 397 516,83 € se compose d'un déficit de – 10 210 585,66 € au titre du budget principal de l'ENS Paris Saclay et de – 186 931,17 € au titre du budget Saclay, le conseil d'administration décide de prélever le déficit sur les réserves de la façon suivante :

- 184 364,98 € sur le report à nouveau créditeur (c/110) du budget annexe Saclay ;
- 2 566,19 sur les réserves facultatives (c/10682) du budget annexe Saclay ;
- 3 700 000 € sur les réserves diverses (c/10688) du budget principal ;
- 6 510 585,66 € sur les réserves facultatives (c/10682) du budget principal.

Nombres de votants : **26**

Pour : **25**

Contre : **0**

Abstentions : **1**

Vote n°4 :

Le Conseil d'administration approuve le bilan 2020 de l'utilisation de la CVEC de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : **26**

Pour : **25**

Contre : **0**

Abstentions : **1**

Fait à Gif-sur-Yvette, le 12 mars 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Compte financier 2020

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA - 12.03.2021 - D.2021-02

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
06/04/2021

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au
Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de
l'Innovation le : **26/03/2021**

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.